



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE

DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 28 AVRIL 2016, A 19H00

PRESIDENCE	M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge Mme Martine Vorlet, Présidente élue
CONSEIL GENERAL	46 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Sandra Schabrun et Véronique Polito et MM. Matthias Sluga et Jacques Dietrich
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSE	M. Pierre-Emmanuel Carrel

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation par M. le Préfet de la Sarine
2. Composition du bureau provisoire par le doyen d'âge (art. 30, al. 2 LCo) : « Le Doyen d'âge du Conseil général préside la séance. Il désigne quatre scrutateurs issus de partis différents qui forment avec lui le bureau provisoire »
3. Election du (de la) Président(e)
4. Election du (de la) Vice-Président(e)
5. Election des scrutateurs (art. 12, al. 1 let. b. du RCG) : « Le Conseil général procède à l'élection d'un scrutateur par groupe pour la durée de la législature »
6. Fixation du nombre et élection des scrutateurs suppléants (art. 12 al.1 let. c. du RCG) : « Le Conseil général procède à l'élection d'au moins trois scrutateurs suppléants pour la durée de la législature »
7. Entrée en fonction des organes nouvellement élus
8. Election de 9 membres à la Commission financière (art. 13, al. 1 du RCG)
9. Election de 7 membres à la Commission des naturalisations (art. 13, al. 2 du RCG)

10. Election de 7 membres à la Commission de politique sociale. Le Conseil général élit en son sein une Commission de politique sociale composée en principe de 7 membres. Toutefois, chaque parti a le droit d'y être représenté (art. 13, al. 3 du RCG)
11. Election des membres de la Commission d'aménagement. Le Conseil général élit en son sein la majorité des membres de la Commission d'aménagement (art. 13, al. 4 du RCG)
12. Election des représentants au sein du Conseil de l'Agglomération et proposition d'un candidat au Comité de l'Agglomération
 - Election de 7 membres au sein du Conseil d'Agglomération
 - Désignation d'un membre élu, proposé pour l'élection du Comité d'Agglomération
 - Election complémentaire d'un membre au Conseil d'Agglomération
13. Délégation de compétence financière du Conseil communal selon l'article 10, alinéa 1, lettres g à j de la loi sur les Communes pour les transactions immobilières, engagements de sûretés, participations et donations ou legs
14. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2016
15. Divers

1. Assermentation par M. le Préfet de la Sarine

M. le Préfet de la Sarine, Carl Alex Ridoré, assermente les Conseillers généraux présents.

Mme Françoise Ducrest, Conseillère générale, rejoint la séance à 19h20. Elle est assermentée par M. le Préfet de la Sarine.

La cérémonie des assermentations se termine sous les applaudissements de l'assistance. M. le Préfet de la Sarine souhaite à toutes et tous une excellente législature et cède la parole au Doyen d'âge pour la reconstitution du Conseil général.

Erika Schnyder, Syndique, prend la parole. Monsieur le Préfet, Monsieur le Doyen d'âge, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous venez d'être assermentés dans votre nouvelle fonction et vous voilà, à présent, intronisés comme membres du législatif de Villars-sur-Glâne pour les cinq prochaines années. Je vous en félicite vivement. Vous avez été désignés par vos concitoyens pour être à la fois leurs porte-parole et leurs représentants en

ce qui concerne les affaires communales et vous avez ainsi l'honneur de faire partie des cinquante premiers citoyens de la Commune.

En votre qualité d'élus, vous représentez une autorité et votre conduite sera celle d'un élu, exemplaire et respectueuse. Vous serez à la hauteur des attentes placées en vous.

Votre fonction ne constitue nullement un titre honorifique, mais il s'agit d'une charge que vous avez l'honneur d'exercer et dont vous devez vous montrer dignes : dignes à la fois pour la déférence que vous devez à la fonction et à la confiance placée en vous par le Corps électoral. Vous exercerez cette tâche au plus près de votre conscience, comme vous venez de le promettre ou de le jurer, selon vos convictions, en ayant toujours à l'esprit avant toute chose, le bien-être de la collectivité et l'intérêt général, fussent-ils en opposition avec vos propres intérêts. Et vous le ferez parce que vous avez accepté, par votre serment, de vous engager dans ce sens.

Même s'il ne s'agit pas d'une occupation régulière, vous serez appelés à siéger en plénum du Conseil quatre fois par année en moyenne et vous prendrez part à des séances de commissions, lesquelles seront certainement plus fréquentes. Sans vouloir vous décourager, la tâche ne sera pas toujours gratifiante et se fera au détriment d'un instant de vos loisirs, d'un moment de détente, d'une activité plus divertissante ou en famille, au point où parfois, vous aurez une forte envie de « zapper la séance », si vous me passez cette expression. Néanmoins, comme vous l'a rappelé Monsieur le Préfet, il ne s'agit pas d'une option : vous avez l'obligation de siéger, même si, l'une fois ou l'autre, vous en serez empêchés pour une raison valable.

Vous connaîtrez aussi des instants de découragement, par exemple si vos propositions ou vos amendements ne seront pas retenus, et même parfois vous connaîtrez des grands moments de solitude. Vous devez toujours avoir à l'esprit que l'on ne peut pas satisfaire tout le monde et que dans tout système démocratique qui se respecte, c'est la voix de la majorité qui l'emporte. Mais vous ne devez surtout pas baisser les bras : votre devoir est aussi de faire valoir un avis minoritaire et ce sera le reflet de la pluralité de la pensée dans un Etat de droit qui respecte aussi les convictions autres que celles du plus grand nombre.

La législature qui s'annonce sera difficile : au plan financier, tout d'abord, nous sommes suspendus à la 3^{ème} révision de l'imposition des entreprises, connue sous le nom de RIE III dont les effets, seule certitude que nous ayons, se traduiront par une baisse des recettes fiscales des personnes morales. Ce que nous ignorons, en revanche, c'est jusqu'à quel point.

Nous savons par contre qu'elle sera sensible et nous devons y faire face par tous les moyens à notre disposition. Je compte sur chacun et chacune d'entre vous pour que nous abordions cet exercice ensemble. Le Conseil communal travaillera en étroite collaboration avec le Conseil général dans le cadre des mesures qu'il sera appelé à prendre et un soutien du Parlement à l'exécutif est non seulement nécessaire, mais absolument indispensable.

Comme l'a rappelé très justement M. le Préfet, nous aurons aussi à débattre à nouveau de la fusion du Centre cantonal que l'on veut « fort », de ce Grand Fribourg, pour lequel le projet de Loi de fusion des communes centres est actuellement pendant devant le Grand Conseil et sera débattu le mois prochain. Je ne voudrais pas doucher les espoirs de M. le Préfet, mais je rappellerai que pour l'Agglomération de Fribourg, après la Constitution, la mise en place de l'Assemblée constitutive, il a tout de même fallu dix ans pour arriver au premier Conseil de l'Agglomération, tel qu'il est actuellement. Donc, je dirais que l'eau aura le temps de couler sous les ponts.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale rejoint la séance à 19h25.

Quels que soient les résultats des délibérations du Grand Conseil, les choses ne vont pas arriver toutes seules. Les citoyens de la Commune de Villars-sur-Glâne seront amenés à donner leur avis, mais vous aussi, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. Vous devrez non seulement en débattre, mais également prendre vos responsabilités d'édiles et défendre la position qui sera la meilleure pour notre Commune, dans une perspective d'avenir. Je sais que les Conseillères et Conseillers généraux de Villars-sur-Glâne savent se montrer ouverts. Comme l'a dit M. le Préfet, un franc est un franc, et au passage je remercie la Préfecture de son immense générosité. Je crois que lorsqu'il s'agit du porte-monnaie, c'est une corde sensible que l'on touche. Il faudra veiller à ce que ce ne soit pas uniquement la Commune de Villars-sur-Glâne qui fasse les frais d'un Centre cantonal fort.

Bien d'autres dossiers vous attendent, en particulier en matière d'aménagement du territoire, avec l'application de la Loi sur l'aménagement du territoire qui donne du fil à retordre, les questions de mobilité, de constructions, de développement social et durable, de qualité de vie, d'écoles, de petite enfance, de projets sportifs tels que la piscine qui, je l'espère, ne fera pas un grand « plouf » etc. Bref, il y aura du pain sur la planche et vous serez sollicités à chaque fois en fonction de vos compétences.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, sachez que la tâche ne sera pas toujours gratifiante et, même si, pour certains, cela va de soi, je puis vous assurer que vos concitoyens

vous devront leur reconnaissance pour votre dévouement en faveur de la chose publique. Au nom du Conseil communal, je vous remercie de votre engagement et puis d'ores et déjà vous assurer que vous apprendrez à bien connaître votre Commune de domicile et vous tirerez bien des plaisirs de votre charge de Conseiller général, avec la satisfaction du devoir accompli et la certitude d'avoir contribué à servir votre Commune, contribuant ainsi au maintien de la qualité de notre système démocratique qui, j'aime à le rappeler, est l'un des meilleurs au monde.

Je vous souhaite bon vent pour cette législature 2016-2021 et vous remercie de votre attention.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. M. le Préfet, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général, Mmes et MM qui êtes là pour suivre cette séance, je vous salue.

Tout d'abord, étant donné que Mme Katharina Buchs nous a rejoints, entre-temps, je prierais M. le Préfet, avec son accord, de bien vouloir l'assermenter.

M. Le Préfet assermente Mme Katharina Buchs qui peut, dès lors, valablement siéger.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge, remercie M. le Préfet et ouvre la séance.

Ce soir, en tant que Doyen d'âge de ce législatif, la Loi sur les communes m'accorde le privilège de présider cette séance constitutive du Conseil général.

Membres anciens et nouveaux du Conseil général, Membres du Conseil communal, vous avez été choisis par les citoyennes et les citoyens de notre Commune pour « pourvoir au bien commun sur le plan local », selon la définition de la commune contenue dans la Loi. Je vous salue cordialement, je vous souhaite la bienvenue à tous dans cette enceinte où ensemble nous siégerons pendant les cinq ans de la législature qui vient de commencer. Je vous adresse à toutes et à tous mes félicitations pour votre élection.

J'espère que, comme pour les législatures précédentes, des relations de confiance et de collaboration s'établiront entre les deux Conseils dans la poursuite du but qui doit être le nôtre, celui de faire de Villars-sur-Glâne une commune qui fonctionne bien, où il fait bon vivre et où les habitants de tous les milieux et de tous les âges se côtoient dans le respect mutuel et avec cordialité.

Les défis ne manquent pas pour la législature qui commence. J'en mentionnerai quatre. Je me plais à reconnaître que je suis sur la même longueur d'onde que M. le Préfet, à savoir :

- une politique financière qui devra tenir compte d'une diminution des recettes fiscales provenant des personnes morales, due à la révision de l'imposition des entreprises aux niveaux fédéral et cantonal;
- un aménagement du territoire et de la mobilité garants d'une bonne qualité de vie;
- la construction de la nouvelle école du Platy et la réfection de celle de Cormanon et enfin comme, il a été souligné, nous serons confrontés tôt ou tard à la question d'une fusion des communes dans le Grand Fribourg.

Je salue les représentants de la presse et je les remercie pour leur travail d'information avec toute l'objectivité qui est habituellement la leur.

Je dois excuser quatre personnes. Il s'agit de :

- MM. Matthias Sluga et Jacques Dietrich et de
- Mmes Sandra Schabrun et Véronique Polito

Vous avez tous reçu la convocation à cette séance constitutive par lettre du 12 avril 2016. Elle contient la liste des objets à traiter ce soir. Je signale que le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons par conséquent valablement délibérer.

Avez-vous des remarques à formuler concernant l'ordre du jour que vous avez reçu et qui vous est proposé ? Ce n'est manifestement pas le cas, nous pouvons passer au deuxième point de l'ordre du jour tel qu'il est prévu.

**2. Composition du bureau provisoire par le doyen d'âge (art. 30, al. 2 LCo) :
« Le Doyen d'âge du Conseil général préside la séance. Il désigne quatre scrutateurs issus de partis différents qui forment avec lui le bureau provisoire »**

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Je dois, selon le règlement du Conseil général, désigner quatre scrutateurs qui formeront le Bureau provisoire.

Pour commencer, je désigne une scrutatrice de mon parti, celui du parti socialiste, Mme Constance Rohrbasser. J'invite les autres partis à désigner leur scrutateur.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale, propose pour le groupe PDC Mme Elise Moret.

M. Ian Peiry, Conseiller général, propose pour le groupe PLR M. Loris Schnarrenberger.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général, propose M. Nicolas Schmidt pour le Centre-Gauche PCS.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Je propose aux quatre scrutateurs de prendre leur place afin de pouvoir compter les voix avec précision.

Je dois encore vous informer des modalités des élections. Jusqu'à présent, les élections au sein du Conseil général se faisaient au scrutin, même si le nombre de candidats correspondait au nombre de sièges à pourvoir.

Grâce à l'adjonction de l'alinéa 1bis à l'article 46 de la Loi sur les communes (LCo), les élections tacites, appelées « sans scrutin », sont admises pour les élections au sein du Conseil général, à moins qu'un scrutin soit demandé par un cinquième des membres présents. Cet assouplissement a pour but de permettre de raccourcir les séances constitutives des Conseils généraux.

C'est ce nouveau droit qui est applicable aux élections de reconstitution des Législatifs de la législature 2016-2021.

Si le nombre de candidatures est égal ou inférieur au nombre des sièges à pourvoir, on a la possibilité de proclamer les élu-e-s sans scrutin (tacitement ou par acclamation) toutes les personnes candidates, à moins qu'un scrutin par bulletin ne soit demandé par au moins un cinquième des membres présents. Pour cette séance, il s'agirait de 10 Conseillers généraux. Si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de sièges à pourvoir on procède par scrutin comme jusqu'ici.

Je vous propose d'accepter cette nouvelle manière d'élire, soit le mode sans scrutin.

3. Election du (de la) Président(e)

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Y a-t-il des propositions à la Présidence ?
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. C'est avec un grand plaisir que le parti libéral radical vous propose d'élire, ce soir, à la Présidence du Conseil général, Mme Martine Vorlet.

Mme Vorlet, économiste, est Directrice de l'Accueil familial de jour de la Sarine, mère épanouie de quatre enfants, Vice-présidente du précédent Conseil général, membre de la Commission d'aménagement et celle de politique sociale de l'ancienne législature. Nous recommandons fortement, Mme Vorlet à votre suffrage.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Je vous remercie beaucoup. Y a-t-il d'autres propositions ? Tel n'est pas le cas, je vous propose d'élire par acclamation Mme Vorlet à la Présidence.

Est élue par acclamation à la Présidence, Mme Martine Vorlet.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Nous pouvons applaudir Mme Vorlet pour son élection. Je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Mme la Présidente nouvellement élue du Conseil général, au nom de mes collègues du Conseil communal, celui de M. le Préfet et de M. le Doyen ainsi qu'au nom de toutes les Conseillères et Conseillers généraux, permettez-moi de vous féliciter pour votre brillante élection.

Vous allez avoir ainsi l'honneur, mais aussi la tâche délicate, de gérer le premier Conseil général de cette nouvelle législature. Etant donné que vous avez été d'un appui très précieux pour votre prédécesseure, je ne doute pas que vous le ferez avec le tact et les qualités que l'on vous connaît et qui ont été vantés, d'ailleurs, par la personne qui vous a proposée. Je vous souhaite bon vent dans cette nouvelle activité et me réjouis de collaborer avec vous.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Maintenant que notre nouvelle Présidente est élue, nous passons à l'élection de la Vice-présidence.

4. Election du (de la) Vice-président(e)

M. Giovanni-Antonio Colombo, Président. Comme précédemment, je donne la parole aux Présidents des partis pour faire leur proposition. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. En tant que chef de groupe, à la Vice-présidence pour la première année de cette législature 2016-2021, le groupe PS vous demande d'élire Mme Pascale Spicher, Conseillère générale depuis 2008.

Membre durant 10 ans de la, trop vite disparue, Commission scolaire, déléguée pour l'Association des CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français depuis 2008, déléguée à l'ACoPol depuis 2011 et membre de la Commission d'aménagement depuis 2014, Mme Pascale Spicher n'a plus à prouver ses compétences et son dévouement pour notre Commune.

Agée de 50 ans tout juste, mariée depuis exactement la moitié de sa vie à M. Claude Spicher, qui est né Claude Golay, et mère de 3 enfants, Mme Pascale Spicher est docteure en psychologie, spécialiste du phénomène de la douleur chez l'enfant et hypnothérapeute.

Elle est née et a grandi sur la commune de Barberêche, dans le district du Lac. Troisième d'une famille de 4 enfants. Elle a résidé à Belfaux, puis à Fribourg, avant d'arriver avec sa famille dans notre Commune en décembre 2004 faisant ainsi passer notre village au statut de ville.

Après avoir obtenu son diplôme d'employée de commerce gestion et secrétariat, en 1984, c'est contre l'avis de ses parents, qu'elle a décidé qu'il lui fallait un bac pour pouvoir accéder à une formation universitaire, tant elle aimait apprendre. C'est donc dans la filière économie et droit qu'elle a obtenu sa maturité gymnasiale en 1986 au collège de Gambach à Fribourg. Puis, elle est tombée gravement malade, mais le glas ne pouvait pas encore sonner pour elle. Deux ans plus tard, prête à tout, étant revenue de l'enfer, elle autofinance ses études universitaires en tant que secrétaire médicale et chauffeur de taxi. En 1992, elle décroche une licence en psychologie et sociologie puis se lance dans la rédaction d'une thèse en psychologie clinique après être passée par l'institut Palo Alto en Californie. Durant ces sept années de thésarde, elle et son époux travailleront tous les deux à 50 %, partageant ainsi le temps passé auprès de leurs enfants et ce, concomitamment à la poursuite de leur carrière.

Actuellement engagée à 70 % au sein de l'Université de Fribourg responsable à la formation pour l'enseignement au secondaire I et travaillant à 8.66 % au collège Sainte Croix où elle est Directrice, depuis 12 ans, des travaux de maturité ayant pour thème le phénomène de la douleur. Il lui reste un bon 20 % d'activités pour se consacrer à la politique communale.

Réélue le 28 février dernier en tant que membre du groupe politique ayant obtenu la plus forte représentation au sein de notre Législatif, avec un score personnel de 1246 suffrages, Mme Pascale Spicher a toute légitimité pour être candidate à cette Vice-présidence.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Merci pour cette proposition. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Dès lors, comme précédemment, je vous propose d'élire Mme Pascale Spicher par acclamation.

Est élue par acclamation à la Vice-Présidence, Mme Pascale Spicher.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Nous pouvons applaudir Mme Spicher pour son élection. Je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Mme la Vice-Présidente nouvellement élue du Conseil général, permettez-moi de vous féliciter pour cette élection. Là encore, vous aurez une année qui vous permettra de vous préparer au tremplin. Je suis personnellement ravie de voir que la Commune de Villars-sur-Glâne fait sauter toutes les statistiques en matière de représentation féminine et je pense qu'avec Mme la Présidente vous ferez un duo de choc. Bon vent à vous également.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Nous passons à l'élection des scrutateurs.

5. Election des scrutateurs (art. 12, al. 1 let. b. du RCG) : « Le Conseil général procède à l'élection d'un scrutateur par groupe pour la durée de la législature »

Il y a un scrutateur par groupe prévu dans le règlement du Conseil général. Nous avons quatre groupes. Je vous demande de faire des propositions de scrutateurs. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Le groupe socialiste, présente Mme Alizée Rey en tant que scrutatrice.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Au nom du groupe des Verts et Centre Gauche PCS, nous avons le plaisir de proposer Mme Sophie Ortner, nouvelle dans cet hémicycle, 48 ans, biologiste. Elle est collaboratrice scientifique au Service de l'agriculture, responsable des programmes en faveur de la biodiversité.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Le groupe PDC présente M. Pierre Portmann. Il a un diplôme des Hautes écoles de St-Gall et fait une formation d'avocat.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR PVL a l'honneur de présenter M. Gaël Gobet à la tâche de scrutateur.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Je vous propose d'élire les quatre scrutateurs par acclamation.

Sont élus par acclamation les scrutateurs suivants :

- ***Mme Alizée Rey, PS***
- ***Mme Sophie Ortner, Verts et Centre Gauche PCS***
- ***M. Pierre Portmann, PDC***
- ***M. Gaël Gobet, PLR PVL***

6. Fixation du nombre et élection des scrutateurs suppléants (art. 12 al.1 let. c. du RCG) « Le Conseil général procède à l'élection d'au moins trois scrutateurs suppléants pour la durée de la législature »

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Nous devons, tout d'abord, fixer le nombre de scrutateurs suppléants et ensuite élire les scrutateurs suppléants comme jusqu'ici. Il faut au moins trois scrutateurs suppléants pour la durée de la période administrative.

Je donne la parole aux Présidents des groupes pour faire des propositions quant au nombre de scrutateurs suppléants.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Au nom du groupe des Verts et Centre Gauche PCS, je propose quatre scrutateurs suppléants.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Président. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au vote quant au nombre de scrutateurs suppléants.

Celle et ceux qui acceptent la proposition de quatre scrutateurs suppléants sont priés de lever la main.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le nombre de quatre scrutateurs suppléants.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Je demande aux Présidents des partis de faire des propositions de quatre scrutateurs suppléants.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Le groupe socialiste propose Mme Véronique Polito, ancienne Présidente du Conseil général, en tant que scrutatrice suppléante.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Au nom du groupe des Verts et Centre Gauche PCS, nous proposons Mme Sandra Schabrun en tant que scrutatrice suppléante qui, malheureusement est absente ce soir. Elle est mère de trois enfants, élue Conseillère générale pour la 2^{ème} fois, couturière diplômée, elle participe à la Commission VillarSympa entre autres.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Le groupe PDC propose Mme Elise Moret, étudiante en économie politique, en tant que scrutatrice suppléante.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR PVL propose Mme Irene Bernhard comme scrutatrice suppléante.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. D'autres propositions ? Ce n'est manifestement pas le cas. Je vous propose d'élire les quatre scrutateurs suppléants par acclamation.

Sont élus par acclamation les scrutateurs suppléants suivants :

- ***Mme Véronique Polito, PS***
- ***Mme Sandra Schabrun, Verts et Centre Gauche PCS***
- ***Mme Elise Moret, PDC***
- ***Mme Irene Bernhard, PLR PVL***

M. Giovanni-Antonio Colombo, Doyen d'âge. Nous sommes arrivés à la fin de la reconstitution du Conseil général et de ses organes. Ma tâche s'arrête là. Il ne me reste plus qu'à féliciter les nouveaux élus. Je leur souhaite bon succès et aussi du plaisir dans leurs nouvelles tâches. Je suis heureux d'avoir présidé cette séance comme Doyen d'âge. Mon rôle se termine ici. Je vous accorde huit minutes de pause et je prie les nouveaux élus de prendre leur place.

La séance est interrompue de 19h56 à 20h08.

7. Entrée en fonction des organes nouvellement élus

Mme Martine Vorlet, Présidente nouvellement élue. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et membres du public, bonsoir et bienvenue pour cette première Assemblée de cette nouvelle législature 2016-2021.

Tout d'abord, je vous adresse mes chaleureux remerciements pour la confiance que vous m'accordez en me plaçant au perchoir de notre assemblée, en me confiant la délicate tâche de présider et d'orchestrer les débats du Conseil général durant une année entière. J'en suis très honorée. Je m'évertuerai à m'acquitter de cette tâche avec tout le sérieux, l'impartialité et l'application attendus dans cette fonction.

Dans la foulée, je félicite la Camarade Pascale Spicher pour son élection à mes côtés à la Vice-présidence. Ce sera donc sur les notes d'un duo féminin coloré que nous mènerons les séances de cette nouvelle législature. Nous serons épaulées par notre estimé Secrétaire communal, M. Emmanuel Roulin, que je remercie au passage également.

Nos délibérations, je les souhaite animées, éclairées, constructives, dans le respect de la bienséance et des opinions de chacun, mais également et surtout avec pour motivation la prospérité de notre Commune, pour le bien-être de nos concitoyens, par amour de Villars-sur-Glâne.

Un grand merci à vous, M. Colombo pour votre brève, mais non moins remarquable, troisième présidence en qualité de Doyen d'âge. Vous avez su, avec expérience et élégance, donner le coup d'envoi à cette nouvelle législature.

En préambule, permettez-moi de faire un petit tour de table. Nous venons juste de terminer l'ancienne législature. En février dernier, notre Assemblée était encore composée d'anciens collègues. J'adresse mes sincères remerciements aux Conseillers généraux de l'ancienne législature qui ne sont plus membres de cette Assemblée.

Je pense aux Conseillers généraux qui ne se sont pas représentés. Ils sont au nombre de 13, permettez-moi de les citer :

- Mmes et MM. Nicolas Buntschu, Sabine De Raemy, Pierre-Emmanuel Esseiva, Bernard Gasser, Eva Maria Genewein Depelteau, Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux, Claude Longchamp, Jean-Daniel Margueron, Salvatore Mirata, Denis Pythoud, Emmanuelle Rio de Martino, Marius Rudaz et Samuel Thomet.

ainsi qu'aux Conseillers généraux sortants qui n'ont pas été réélus. Ils sont au nombre de 4, il s'agit de :

- MM. Claude Monney, Jean-Yves Pittet, François Riedo et Peter Schnyder.

à noter également que M. Thomas Marthaler, ancien Conseiller général, a été élu au Conseil Communal et je l'en félicite.

Par leur engagement dans les commissions et au sein de notre Conseil général, ces anciens élus ont contribué au développement de notre Commune. Qu'ils en soient encore une fois vivement remerciés.

Ensuite, mes félicitations vont aux Conseillers généraux sortants qui ont brigué un nouveau mandat et qui ont été réélus. Ils sont au nombre de 32. Il s'agit de :

- Mmes et MM. Michel Bavarel, Marie-Hélène Brouchoud-Bapst, Angelo Carnevale, Vito Carnevale, Frédéric Clément, Giovanni-Antonio Colombo, Isabelle Comment-Gauderon, Francine Defferrard, Françoise Ducrest, Adrian Etter, François Eugster, Corinne Fässler-Martinez, Gaël Gobet, François Grangier, Eric Guggiari, Dimitri Küttel, Pierre-Yves Moret, Pascale Mottolini-Chammartin, Ian Peiry, Véronique Polito Schmidt, Belkiz Renklicicek, Sandra Schabrun, Beat Scheuner, Nicolas Schmidt, Loris Schnarrenberger, Matthias Sluga, Pascale Spicher, Marie-Lucie Uehlinger, Alexandre Wicht, Réginah Zaugg, Michael Zaugg et votre dévouée.

Et finalement, des félicitations toutes particulières et un peu émues aux tous nouveaux élus. Ils sont au nombre de 18 :

- Mmes et MM. Irene Bernhard, Katharina Buchs, Marc Buntschu, Laurent Chardonnens, Jacques Dietrich, Alexandre Dupasquier, Vanya Karati, Mélanie Maillard Russier, Elise Moret, Sophie Ortner Gaillard, Olivier Overney, Pierre Portmann, Jean Pythoud, Alizée Rey, Marc Roder, Constance Rohrbasser, Elsa Rohrbasser et Giovanna Rozas Sagredo.

Je vous félicite pour votre engagement en faveur de l'intérêt public et je vous souhaite à tous une fructueuse législature. Que votre investissement soit enthousiaste et enrichissant, dénué de tout intérêt personnel.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Cela étant dit, avant de passer à la poursuite de l'ordre du jour, j'invite les chefs de groupe ou de délégation à s'annoncer en se présentant en qualité de chef de groupe ou de délégation, en communiquant le nom choisi pour leur groupe et le nombre de leurs Conseillers.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. En tant que chef de groupe du parti socialiste, je vous informe que notre groupe compte 18 Conseillers généraux.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je suis chef du groupe intitulé Verts et Centre Gauche PCS. Nous sommes 7 membres, 5 membres du parti des Verts et 2 membres du parti Centre Gauche PCS dont Mme Schabrun excusée pour ce soir.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Je suis la représentante du groupe PDC et nous sommes 9 Conseillers généraux.

M. François Grangier, Conseiller général. Le parti radical s'est allié au parti Verts'libéraux pour former le groupe PLR PVL dont je suis le chef de groupe. Nous sommes 12 Conseillers généraux.

M. Michel Bavarel, Conseiller général. Je suis le représentant du la délégation UDC et nous sommes 4 Conseillers généraux.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Il est temps de passer à la poursuite de l'ordre du jour. Vous avez toutes et tous pu prendre connaissance du Règlement du Conseil général, notamment

pour ce qui concerne la séance constitutive de ce soir et avez été informés des modifications de la Loi sur les communes (LCo) en matière de mode d'élection lors de la séance constitutive.

En résumé, je reprends certaines choses qui ont déjà été dites par M. Colombo.

- si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection dans les commissions se fait par bulletin secret. On ne peut, dès lors, voter que pour les candidats proposés.
- si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir dans les commissions, il peut y avoir une élection tacite, sans vote par bulletin.

Toutefois, si 1/5 des membres présents, soit 10 personnes, le réclament, un vote par scrutin de liste peut être demandé. Dans un tel cas, l'élection est considérée comme une élection sans dépôt de liste. Tous les Conseillers généraux sont éligibles. On peut voter pour des candidats autres que ceux proposés.

Pour chaque élection, en cas d'égalité du nombre de candidats et de sièges, je demanderai donc à l'Assemblée si un scrutin de liste est demandé, même si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir.

Je me permets encore deux petites piqûres de rappel du Règlement du Conseil général, article 13, alinéa 5 :

- *"Aucun groupe ou parti ne peut prétendre à une représentation majoritaire dans ces commissions. Ils y sont représentés équitablement. Chaque groupe est représenté dans chaque commission permanente en tenant compte de sa force numérique. "*

En complément de ces règles de base, pour être élu, il faut :

- au premier tour, une majorité absolue des suffrages (moitié des suffrages + 1) (abstentions, bulletins blancs, bulletins nuls ne sont pas comptés) ;

et si un deuxième tour est nécessaire, la majorité relative des suffrages donne l'élection (majorité des bulletins rentrés).

Si l'on doit procéder à un deuxième tour, de nouveaux candidats peuvent être proposés jusqu'à concurrence de 2 candidats pour un siège. On ne peut voter que pour les personnes candidates.

Y a-t-il des questions ou des remarques à formuler sur les modalités présentées ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc aux points de l'ordre du jour.

8. Election de 9 membres à la Commission financière

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je prie les chefs de groupe de présenter leurs candidats. Ils seront listés sur l'écran. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Avant de citer les noms des candidats du groupe socialiste, je tenais à faire une petite piqûre de rappel.

Tout d'abord, permettez-moi, au nom du groupe socialiste, de vous féliciter pour vos brillantes élections. Ensuite et avant d'élire les futurs membres des commissions permanentes de notre Conseil général, je tiens à mettre en avant plusieurs aspects importants à nos yeux.

Je vous rappelle que ces élections doivent respecter les règles dictées par la Loi sur les communes (LCo) ainsi que le Règlement communal du Conseil général, comme l'a dit Mme la Présidente.

La LCo, que vous n'avez pas mentionnée, à son article 46 al. 2, dit expressément : «*Lors des élections, il est tenu compte des partis ou groupes représentés au Conseil général* » et l'alinéa 3 de ce même article dit : «*Le règlement d'exécution fixe les modalités des élections* ».

Ce règlement d'exécution, qui est notre Règlement interne, rappelle à son article 13, entre autres, que les groupes ou partis sont représentés équitablement au sein des commissions permanentes. Il dicte ensuite «*chaque groupe est représenté dans chaque commission permanente en tenant compte de sa force numérique* ».

Les interprétations de l'alinéa 5 de l'article 13 divergent selon les partis de droite ou de gauche. Divergences qui ont été affichées ouvertement lors de la séance organisée sur la base de l'article 9 du Règlement du Conseil général entre présidents de chaque parti et présidée par

le Doyen d'âge du Conseil général. Cet article 9 rappelle à nouveau à une répartition équitable dans les commissions.

Ces discussions se sont conclues sur des répartitions qui prêteraient la gauche plurielle et surtout le groupe socialiste, principal groupe du Conseil général, qui ne serait pas équitablement représenté dans ces commissions, exception faite des Commissions pour lesquelles le règlement du Conseil général impose que tous les partis ont droit à y siéger, la Commission de politique sociale en l'occurrence. Nous tenons, ici, à rappeler d'autres faits indiscutables. Les élus UDC, ayant refusé de se former en groupe avec un quelconque autre parti, ne peuvent donc pas siéger dans 3 des 4 Commissions permanentes où seuls les groupes peuvent prétendre à des sièges. Au contraire, d'autres partis ont fait le pas de se former en groupe, ce qui signifie qu'ils peuvent prétendre à des sièges dans les Commissions permanentes mais, soulignons-le, en tant que groupe et non en tant que parti.

Par conséquent, et pour terminer, la volonté populaire a attribué 25 sièges aux partis de gauche et 25 autres aux partis de droite sauf qu'en termes de groupe, le solde se fixe à 25 pour la gauche plurielle et 21 pour la droite.

Ainsi, nous espérons que les élections imminentes aboutiront à des configurations qui tiennent compte de la force des groupes de gauche ainsi que notre force, en tant que groupe comptant le plus de représentants au sein du Conseil général, en respectant l'article 46 de la LCo et l'article 13 du règlement du Conseil général. Dans le cas contraire, nous n'accepterons pas que la volonté populaire soit bafouée en imposant systématiquement une majorité pour chacune des Commissions permanentes à la droite. Il ne serait pas supportable que le groupe le plus important en termes de représentants, celui qui a le plus d'énergie à mettre au service du bien commun, ne puisse pas accomplir le travail pour lequel le peuple l'a élu.

Les candidats que le groupe socialiste propose sont :

- M. Vito Carnevale, Mme Mélanie Maillard Russier, M. Giovanni-Antonio Colombo et Mme Alizée Rey.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Au nom du groupe des Verts et Centre Gauche PCS, nous vous présentons comme candidat :

- M. Olivier Overney, nouveau dans cet hémicycle. Il a une formation d'ingénieur EPFL et est chef de division à l'Office fédéral de l'Environnement à Berne.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Le groupe PDC conserve les 2 collègues qui étaient à la Commission financière, à savoir :

- Mme Pascale Mottolini et M. François Eugster.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR PVL présente à l'élection de la Commission financière, les candidats suivants :

- MM. Ian Peiry et Eric Guggiari ainsi que Mme Irene Bernhard.

M. Michel Bavarel, Conseiller général. Permettez-moi de prendre la parole. Suite aux déclarations de M. Carnevale. Certes, nous avons renoncé à la Commission financière. J'aimerais savoir sur quelle base légale, on ne peut pas se présenter à la Commission financière si nous ne sommes pas un groupe. Il a été dit lors de l'Assemblée que ce n'était pas une nécessité.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Vous pouvez vous présenter, il n'y a pas de base légale opposée.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Il a été précisé sur la base de vos interprétations et celles du Secrétaire communal. L'article 13 ne précise pas que vous ne pouvez pas vous présenter, par contre être éligible c'est le groupe qui décide, d'après votre interprétation de ce même article 13 du règlement que nous avons voté l'année passée. En tant qu'ancien membre du Bureau, je me suis souvenu que le Législateur voulait que seuls les groupes siègent dans ces Commissions permanentes. Voilà notre interprétation.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Bavarel présentez-vous un candidat ?

M. Michel Bavarel, Conseiller général. Non.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous avons 10 candidats pour la Commission financière. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous sommes en démocratie. J'ai participé au groupe de travail pour élaborer le Règlement du Conseil général. La seule condition qui est contraignante est que dans la Commission financière, il doit y avoir un représentant par groupe qu'il y ait quatre, cinq ou six groupes. L'UDC, selon moi, pourrait être élu dans la Commission,

à la condition que la majorité du Conseil général élise un candidat de l'UDC. M. Bavarel, vous avez aussi participé à l'élaboration de ce Règlement. Je tiens à dire à mon collègue, M. Carnevale que tout Conseiller général peut être élu à la Commission financière.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Effectivement, l'article 13 du règlement du Conseil général alinéa 1 « *Le Conseil général élit en son sein une Commission financière de 9 membres* » et chaque groupe peut avoir un représentant.

Pour cette commission, nous avons dix candidats pour neuf sièges. Etant donné que le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges prévus, nous allons donc procéder au vote par scrutin de liste. Je prie les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins.

La séance est interrompue de 20h31 à 20h40.

Résultat de l'élection des membres de la Commission financière :

<i>Bulletins distribués</i>	46
<i>Bulletins rentrés</i>	46
<i>Bulletin blanc/nul</i>	0
<i>Bulletins valables</i>	46
<i>Majorité absolue</i>	24

Sont élus à la Commission financière :

- ***M. Vito Carnevale avec 45 voix***
- ***Mme Mélanie Maillard Russier avec 45 voix***
- ***Mme Alizée Rey avec 45 voix***
- ***M. Olivier Overney avec 41 voix***
- ***M. François Eugster avec 24 voix***
- ***M. Eric Guggiari avec 24 voix***
- ***M. Ian Peiry avec 24 voix***
- ***Mme Irene Bernhard avec 24 voix***

Ne sont pas élus :

- ***Mme Pascale Mottolini (23 voix)***
- ***M. Giovanni-Antonio Colombo (22 voix)***

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous allons nous diriger vers un 2^{ème} tour. Comme je l'ai énoncé tout à l'heure, pour un 2^{ème} tour, la majorité relative des suffrages est nécessaire. De nouveaux candidats peuvent être proposés jusqu'à concurrence de 2 candidats pour un siège. On ne peut voter que pour les personnes candidates.

Mme Mottolini et M. Colombo vous représentez-vous ? Tel est le cas. Nous allons donc redistribuer les bulletins.

Nous avons deux candidats, Mme Mottolini et M. Colombo pour un siège à la Commission financière. Je précise que vous devez voter pour un seul candidat.

Résultat de l'élection du 2^{ème} tour pour un membre de la Commission financière :

<i>Bulletins distribués</i>	46
<i>Bulletins rentrés</i>	46
<i>Bulletin blanc/nul</i>	0
<i>Bulletins valables</i>	46
<i>Majorité absolue</i>	24

Est élue à la Commission financière:

- ***Mme Pascale Mottolini avec 25 voix***

N'est pas élu :

- ***M. Giovanni-Antonio Colombo (21 voix)***

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je félicite les nouveaux membres de la Commission financière et je vous informe, d'ores et déjà, que votre première séance se réunira le lundi 2 mai 2016, à 07h45, à l'Administration communale. Mme Stritt vous remettra la convocation en bonne et due forme tout à l'heure.

Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Election de 7 membres à la Commission des naturalisations

Mme Martine Vorlet, Présidente. La Commission des naturalisations est composée de 7 membres. Pour le Conseil communal, deux Conseillers se présentent à l'élection :

- Mme Erika Schnyder et M. Pierre-Emmanuel Carrel.

Il reste cinq sièges pour les Conseillers généraux. Je prie les chefs de groupe de présenter leurs candidats. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Avant de présenter les candidats, je tenais à souligner que les partis de droite ont obtenu démocratiquement la majorité à la Commission financière.

Je rappelle que la LCo à son article 46 alinéa 2 dit expressément « *Lors des élections, il est tenu compte des partis ou groupes représentés au Conseil général* ». De plus, je rappelle aussi que notre Règlement interne, dicte à son article 13 alinéa 5 que les groupes ou partis sont représentés équitablement au sein des commissions permanentes et, dans ce même article, il dit expressément que « *Chaque groupe est représenté dans chaque commission permanente en tenant compte de sa force numérique* ».

La configuration 3 PS, 3 PLR PVL, 2 PDC, 1 Verts Centre Gauche PCS est défavorable à la gauche plurielle alors même qu'elle compte un nombre plus important de représentants dans les groupes. Par conséquent, dans le cas où les prochaines élections aboutiraient également à des répartitions qui ne tiendraient pas compte du nombre de représentants de la gauche plurielle et, surtout, ne tiendraient pas compte de notre force en tant que groupe socialiste comptant le plus de représentants au sein du Conseil général, nous n'hésiterions pas à user de toutes les voies démocratiques et légales pour que la volonté populaire et la loi soient respectées.

Nos candidats sont : Mmes Erika Schnyder, Belkiz Renklicicek et Roseline Andina.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Merci pour vos précisions quant à la suite des mesures que vous prendrez si vous n'êtes pas représentés tel que vous le souhaitez. Je donne la parole aux groupes suivants.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le groupe des Verts et Centre Gauche PCS propose deux candidats qui ne sont pas des Conseillers généraux mais des citoyens. Il s'agit de :

- M. Jean-Denis Burri déjà membre de cette Commission. Il réside dans notre Commune depuis 1982 et parle plusieurs langues comme l'allemand, l'espagnol et l'italien.
- M. Robert Nzobihindemyi est de nationalité suisse d'origine burundaise, théologien de profession. Il est aumônier de l'armée suisse.

M. Michel Bavarel, Conseiller général. Je présente ma candidature pour la Commission des naturalisations.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR PVL présente à l'élection de la Commission des naturalisations MM. Gaël Gobet, pour le PLR, et Alexandre Dupasquier, pour le PVL.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Le groupe PDC présente M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges prévus. Nous allons donc procéder au vote par scrutin de liste. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins.

Je rappelle qu'il y a 7 membres à élire et que vous avez 9 candidats. Vous devez remplir le bulletin avec 7 noms, y compris les deux conseillers communaux. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je suggère de préciser à l'écran l'appartenance politique des deux Conseillers communaux, Mme Schnyder, PS, et M. Pierre-Emmanuel Carrel, PDC, pour une meilleure compréhension, car il y a une pondération à faire pour les différents partis. Je ne voyais pas de candidat PDC et cela me paraissait bizarre. Je comprends mieux maintenant la logique du PDC de ne pas présenter de candidat étant donné qu'il y a M. Pierre-Emmanuel Carrel.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je vous accorde une petite pause en attendant les résultats.

La séance est interrompue de 20h59 à 21h10.

Résultat de l'élection des membres de la Commission des naturalisations :

<i>Bulletins distribués</i>	46
<i>Bulletins rentrés</i>	46
<i>Bulletin blanc/nul</i>	0
<i>Bulletins valables</i>	46
<i>Majorité absolue</i>	24

Sont élus à la Commissions des naturalisations:

- **Mme Erika Schnyder avec 44 voix**
- **M. Pierre-Emmanuel Carrel avec 30 voix**
- **M. Jean-Denis Burri avec 41 voix**
- **Mme Roseline Andina avec 31 voix**
- **M. Robert Nzobihindemyi avec 30 voix**
- **M. Gaël Gobet avec 26 voix**

Ne sont pas élus :

- **M. Alexandre Dupasquier (23 voix)**
- **Mme Belkiz Renklicicek (22 voix)**
- **M. Michel Bavarel (22 voix)**

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous allons nous diriger vers un 2^{ème} tour. Nous avons trois candidats. Etant donné que deux candidats ont le même nombre de voix, ils restent en tant que candidats. Nous avons trois candidats qui se représentent pour l'élection : M. Alexandre Dupasquier, Mme Belkiz Renklicicek et M. Michel Bavarel. Les scrutateurs vont vous distribuer les bulletins. Je vous rappelle que nous avons trois candidats pour un siège. Je précise que vous devez voter pour un seul candidat.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme Fässler demande la parole.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Lors de notre assemblée des présidents, il y a une semaine, il avait été décidé, si je me souviens bien, selon une suggestion du Conseil communal, qu'il y avait un candidat par parti. Et là, je constate qu'il y a deux candidats Verts Centre gauche PCS. Est-ce que j'ai mal compris ou est-ce normal ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous avons un candidat par parti qui actuellement forme un groupe. Il s'agit de M. Jean-Daniel Burri pour les Verts et de M. Robert Nzobihindemyi pour le Centre Gauche PCS.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Effectivement, le Conseil communal avait suggéré une personne par parti.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Voici le résultat du dernier candidat élu à la Commission des naturalisations.

Est élu à la Commission des naturalisations :

- ***M. Alexandre Dupasquier (22 voix)***

Ne sont pas élus :

- ***Mme Belkiz Renklicicek (21 voix)***
- ***M. Michel Bavarel (2 voix)***

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je présente mes félicitations aux nouveaux membres de la Commission des naturalisations. Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

10. Election de 7 membres à la Commission de politique sociale. « Le Conseil général élit en son sein une Commission de politique sociale composée en principe de 7 membres. Toutefois, chaque parti a le droit d'y être représenté (art. 13, al. 3 du RCG) »

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je prie les chefs de groupe de présenter leurs candidats. Idéalement un candidat par parti. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Avant de présenter....

Mme Martine Vorlet, Présidente. Excusez-moi M. Carnevale, si c'est le même discours que tout à l'heure, je vous prie, en tant que Présidente de nous épargner ce discours. Si vous désirez faire des recours, vous les ferez. Evitez de nous donner la même litanie à chaque fois.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Je n'appellerais pas cela « litanie ». Notre candidate est Mme Giovanna Rozas Sagredo.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Pour le parti des Verts, nous présentons Mme Sophie Ortner Gaillard, qui est biologiste, et pour le Centre Gauche PCS nous proposons Mme Sandra Schabrun, qui est absente ce soir.

Mme Pascale Mottolini, Conseillère générale. Le groupe PDC propose la candidature de Mme Marie-Hélène Brouchoud déjà membre de la Commission de politique sociale.

M. François Grangier, Conseiller général. Le PLR présente Mme Martine Vorlet, Présidente, et pour le PVL, M. Alexandre Dupasquier.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Encore un candidat ?

M. François Grangier, Conseiller général. Nous ajoutons encore un candidat pour le PLR, étant donné que l'UDC cède sa place, en la personne de M. Marc Roder.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous avons donc sept candidats. Y a-t-il d'autres candidats ? M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Puisque le groupe PLR présente un autre candidat, je me présente en tant que candidat du groupe PS pour la Commission de politique sociale.

Mme Martine Vorlet, Présidente. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Ce n'est pas une partie de ping-pong, M. Carnevale. Nous n'allons pas continuer comme cela toute la soirée. Ce siège est dévolu à l'UDC qui a eu la gentillesse ne nous le céder. Rappelez-vous, il y a cinq ans, un siège de la Commission d'aménagement avait été cédé à l'époque à M. Pierre-Yves Moret afin qu'il siège dans cette commission. Il serait de bon aloi que vous retiriez votre candidature.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Nous ne sommes pas pressés de rentrer à la maison ! Le règlement actuel prévoit un candidat par parti, jouons le jeu jusqu'au bout. Vous avez déjà remporté la Commission financière, la Commission des naturalisations...

Mme Martine Vorlet, Présidente. Lors des dernières élections pour la Commission de politique sociale, nous avons fixé une personne de plus. Est-ce que vous voulez, ce soir, fixer le nombre de 8 personnes au lieu de 7 ? Nous pouvons être 8 personnes, la Commission de politique sociale est composée « en principe » de 7 membres. Je propose à l'Assemblée de voter sur la possibilité d'élire une huitième personne. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Permettez-moi, de prendre la parole. Je tiens à souligner, ce soir, que nous nous sentons profondément lésés d'être minorisés dans toutes les commissions, celle-ci et probablement dans la prochaine, ce que nous n'espérons pas, par souci d'harmonie pour ces cinq années à venir. Tout s'était bien passé durant la dernière législature au profit de nos concitoyennes et concitoyens.

J'ai décidé de retirer ma candidature et j'ose espérer que lors de l'élection de la Commission d'aménagement nos collègues de la droite se montreront respectueux de la loi.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Y a-t-il d'autres candidats ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous avons parlé de démocratie, de participation, de représentativité et je m'adresse à nos collègues de l'UDC. Je trouve peu courtois de leur part, de ne pas mettre à disposition de notre Commune, dans une commission importante, un de leur représentant.

Ils sont quatre représentants et de céder sa place à quelqu'un d'autre, c'est du mauvais ping-pong.

Je demande une interruption de séance pour convaincre nos collègues de l'UDC de présenter une candidature à cette commission.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je vous accorde une interruption de séance de 5 minutes.

La séance est interrompue de 21h27 à 21h31.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Y a-t-il un changement de candidats ? Tel n'est pas le cas. Y a-t-il un candidat supplémentaire qui se présente pour les 7 sièges de la Commissions de politique sociale qui est une commission du Conseil général. Tel n'est pas le cas.

Nous avons 7 candidats et 7 sièges pour cette commission. Nous pourrions passer à une élection tacite. Est-ce que quelqu'un souhaite une élection à bulletin secret ? Je rappelle qu'il faut un cinquième des personnes présentent, soit 10 personnes. Tel n'est pas le cas.

Sont élus par acclamation à la Commission de politique sociale:

- ***Mme Giovanna Rozas Sagredo***
- ***Mme Sophie Ortner Gaillard***
- ***Mme Sandra Schabrun***
- ***Mme Marie- Hélène Brouchoud***
- ***Mme Martine Vorlet***
- ***M. Alexandre Dupasquier***
- ***M. Marc Roder***

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je vous félicite pour votre nomination. Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

11. Election des membres de la Commission d'aménagement. « Le Conseil général élit en son sein la majorité des membres de la Commission d'aménagement (art. 13, al. 4 du RCG) »

Mme Martine Vorlet, Présidente. Pour cette commission, le Conseil communal suggère d'avoir au moins un membre par parti et propose que 11 Conseillers généraux y siègent.

Le Conseil communal est représenté par quatre Conseillers :

- MM. Bruno Marmier, Nicolas Bapst, Pierre-Emmanuel Carrel et Thomas Marthaler.

Il reste 11 sièges pour les Conseillers généraux. Je prie les chefs de groupe de présenter leurs candidats. Ils seront listés à l'écran.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Nos candidates et candidats sont : Mmes Pascale Spicher, Katharina Buchs, Elsa Rohrbasser et M. Jean Pythoud.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je vous présente deux sortants, M. Adrian Etter pour le parti des Verts et moi-même pour le Centre Gauche PCS.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Le groupe PDC présente à la Commission d'aménagement Mmes Francine Defferrard et Elise Moret.

M. François Grangier, Conseiller général. Le PLR présente Mme Corinne Fässler et M. Alexandre Wicht et pour le PVL, Mme Irene Bernhard.

M. Michel Bavarel, Conseiller général. L'UDC présente M. Laurent Chardonnens.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges prévus. Nous avons 12 candidats pour 11 sièges. Nous allons donc passer au vote par scrutin de liste et je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins.

Je vous rappelle que votre liste doit contenir 11 candidats. Nous votons pour les Conseillers généraux et non pas pour les Conseillers communaux. Je vous accorde à nouveau une petite pause afin de pouvoir compter les bulletins.

La séance est interrompue de 21h39 à 21h51.

Représentants du Conseil communal :

- M. Bruno Marmier
- M. Nicolas Bapst
- M. Pierre-Emmanuel Carrel
- M. Thomas Marthaler

Résultat de l'élection des membres de la Commission d'aménagement :

<i>Bulletins distribués</i>	46
<i>Bulletins rentrés</i>	46
<i>Bulletin blanc/nul</i>	0
<i>Bulletins valables</i>	46
<i>Majorité absolue</i>	24

Sont élus à la Commission d'aménagement:

- ***Mme Pascale Spicher avec 24 voix***
- ***Mme Katharina Buchs avec 26 voix***

- **Mme Elsa Rohrbasser avec 24 voix**
- **M. Adrian Etter avec 28 voix**
- **M. Pierre-Yves Moret avec 26 voix**
- **Mme Francine Defferrard avec 28 voix**
- **Mme Elise Moret avec 28 voix**
- **M. Alexandre Wicht avec 26 voix**
- **Mme Corinne Fässler avec 24 voix**
- **M. Laurent Chardonnens avec 25 voix**

Ne sont pas élus :

- **M. Jean Pythoud (23 voix)**
- **Mme Irene Bernhard (23 voix)**

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous avons 10 élus pour 11 sièges. Nous nous dirigeons vers un 2^{ème} tour. Mme Irene Bernhard et M. Jean Pythoud se représentent pour le 2^{ème} tour.

Nous avons deux candidats pour un siège. Je vous rappelle que vous devez mentionner un seul nom sur les bulletins qui vous sont distribués.

Résultat du 2^{ème} tour de l'élection des membres de la Commission d'aménagement :

<i>Bulletins distribués</i>	46
<i>Bulletins rentrés</i>	46
<i>Bulletin blanc/nul</i>	0
<i>Bulletins valables</i>	46
<i>Majorité absolue</i>	24

Est élue à la Commission d'aménagement:

- **Mme Irene Bernhard avec 25 voix**

N'est pas élu :

- **M. Jean Pythoud (21 voix)**

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je félicite tous les élus à cette Commission d'aménagement et je donne la parole à M. Marmier, Président de cette Commission.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Tout d'abord, en tant que Président de la Commission d'aménagement, je félicite toutes les personnes élues à cette commission. Ensuite, je vous informe que la première séance aura lieu le mardi 3 mai 2016, à 18h30, à l'arrêt de bus « Eglise », pour une vision locale du secteur « Vallon de Villars ». Nous aurons un menu chargé durant cette législature, car nous aurons les plans d'aménagement de détail du Secteur Crosets, Bertigny-Ouest et Belle-Croix. Il y aura des séances passionnantes et bien remplies. Je compte sur votre assiduité puisque, visiblement, les motivations étaient grandes pour siéger dans cette commission.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point 12 de l'ordre du jour.

12. Election des représentants au sein du Conseil de l'Agglomération et proposition d'un candidat au Comité de l'Agglomération

Mme Martine Vorlet, Présidente. Pour ce point, nous allons procéder en trois étapes. D'abord, l'élection des 7 membres au sein du Conseil d'Agglomération. Ensuite, la désignation d'un membre élu, proposé pour l'élection du Comité d'Agglomération et finalement, une élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Agglomération. C'est une procédure nécessaire pour ce point.

L'Agglomération recommande la présence au sein de son Conseil d'au moins deux délégués du Conseil communal.

Au sein du Conseil d'Agglomération se présente pour le Conseil communal : MM Bruno Marmier, Pierre-Emmanuel Carrel et Marco Aurelio Andina. Je prie les chefs de groupes de présenter leurs candidats qui seront listés à l'écran. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Le groupe socialiste, outre M. Andina, présente la candidature de M. Jacques Dietrich.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le groupe des Verts Centre Gauche PCS a le plaisir de vous présenter M. Nicolas Schmidt.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Le groupe PDC présente M. Pierre-Emmanuel Carrel, en tant que Conseiller communal, et M. Dimitri Küttel, en tant que membre.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Le groupe PLR PVL présente MM. François Grangier et Loris Schnarrenberger.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres propositions ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous avons fait une erreur tactique. Notre groupe Verts Centre Gauche PCS retire le candidat qui a été proposé en sachant qu'il y a une deuxième étape dans cette procédure. Nous retirons provisoirement la candidature de M. Nicolas Schmidt.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges prévus dans cette commission. Nous pourrions passer à une élection tacite, toutefois, est-ce que quelqu'un dans cette Assemblée souhaite que cette élection soit faite à bulletins secrets ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc à l'élection tacite.

Sont élus par acclamation au Conseil d'Agglomération :

- **M. Bruno Marmier**
- **M. Pierre-Emmanuel Carrel**
- **M. Marco Aurelio Andina**
- ***M. Jacques Dietrich***
- ***M. Dimitri Küttel***
- ***M. François Grangier***
- ***M. Loris Schnarrenberger***

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons à la deuxième étape qui est la désignation d'un membre élu, proposé pour l'élection du Comité d'Agglomération. Parmi les élus au Conseil d'Agglomération, nous devons désigner un membre pour l'élection au Comité d'Agglomération.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal, est candidat à l'élection au Comité d'Agglomération. J'invite les chefs de groupe à faire part d'autres candidats potentiels. Tel n'est pas le cas. Comme précédemment, nous pouvons passer à une élection tacite ou un vote à bulletins secrets. Est-ce qu'une telle revendication est souhaitée ? Ce n'est pas le cas.

Est élu par acclamation en tant que membre proposé pour l'élection du Comité d'Agglomération:

- **M. Bruno Marmier, Conseiller communal**

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons à l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Agglomération. Etant donné que M. Bruno Marmier a été élu pour le Comité d'Agglomération, nous devons élire un membre supplémentaire pour le Conseil d'Agglomération. Je prie les chefs de groupe de présenter un candidat. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le groupe des Verts Centre Gauche PCS a le plaisir de vous présenter M. Nicolas Schmidt.

Mme Martine Vorlet, Présidente. D'autres candidats ? Tel n'est pas le cas. Dès lors, nous pouvons passer à une élection tacite.

Est élu par acclamation au Conseil d'Agglomération:

- **M. Nicolas Schmidt**

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je félicite tous les élus. Nous pouvons passer au point suivant.

13. Délégation de compétence financière du Conseil communal selon l'article 10, alinéa 1, lettres g à j de la loi sur les Communes pour les transactions immobilières, engagements de sûretés, participations et donations ou legs

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Schnyder.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je serai brève. La Loi nous oblige, afin de pouvoir travailler, à avoir une délégation de compétence financière accordée par le Conseil général. Cette délégation de compétence financière permettra d'engager la Commune à hauteur du montant que nous vous proposons, soit Fr. 300'000.--. J'ajouterai que nous n'avons pas fait preuve d'imagination puisque nous avons pris le même montant qui était en vigueur jusqu'ici.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. Y a-t-il des remarques concernant ce point. Tel n'est pas le cas. Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal octroyant à ce dernier une délégation de compétences à hauteur de Fr. 300'000.-- sont priés de lever la main.

Le message est accepté à l'unanimité

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

14. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2016

Mme Martine Vorlet, Présidente. Vous avez toutes et tous reçu le procès-verbal de la séance du 4 février 2016. Y a-t-il des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons voter.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 4 février 2016 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal est accepté

Mme Martine Vorlet, Présidente. Nous passons au point 15 de l'ordre du jour.

15. Divers

Mme Martine Vorlet, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'aurais une question pour le Conseil communal suite à la réception de la correspondance pour le renouvellement des membres dans les Commissions. J'ai constaté qu'il n'y avait pas de demande de membres pour le Conseil de Fondation des Martinets. Est-ce un oubli ? Car à l'accoutumé, il y avait toujours une ou deux places dévolues au Conseil général.

Mme Martine Vorlet, Présidente. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Pour répondre à M. Grangier, le Conseil communal a décidé de déléguer cinq de ses membres au Conseil de Fondation des Martinets. Il n'y pas de règle qui fixe que des membres du Conseil général doivent être désignés.

Mme Martine Vorlet, Présidente. J'ai deux ou trois divers. Tout d'abord, sachez que, pour la prochaine séance du Conseil général, il a été demandé à chaque Conseiller général de mentionner s'il désire recevoir les documents des séances par e-mail ou par papier afin d'éviter des frais. Dès la prochaine séance du Conseil général, vous recevrez la documentation telle que vous l'avez demandée, par e-mail ou par papier.

Ensuite, je tiens à vous féliciter car nous avons bien travaillé et trouvé de bonnes solutions. Nous avons également plusieurs choses à fêter ce soir. Tout d'abord, je vous informe que notre Conseiller communal, M. Nicolas Bapst fête son anniversaire aujourd'hui et qu'il a le grand plaisir d'être grand-père pour la dixième fois. Il vient d'avoir une petite-fille, née aujourd'hui et qui se prénomme Sophie. Et, à quelques heures près, nous allons également fêter l'anniversaire de notre Syndique, Mme Schnyder. Tout cela mérite une salve d'applaudissements.

Y a-t-il d'autres divers ? Tel n'est pas le cas, je lève la séance et je vous remercie pour cette soirée. Je vous invite à passer à l'apéritif organisé par la Commune.

La séance est levée à 22h11.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



La Présidente


Martine VORLET